

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2018, à 19h30 à la salle municipale située au 1245, rang 2, Val-Alain.

Sont présents : les conseillers et conseillères :

Mme Pauline Dubois
Mme Manon Olivier
M. André Samson
Mme Marie-Ève Marcotte-Bussières
Mme Isabelle Laroche
M. Alexandre Thomassin

Tous, formant quorum sous la présidence du maire Daniel Turcotte

Est également présente Sylvie Santerre directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseillère Pauline Dubois **et résolu** à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

2018-12-284

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2018**
- 4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**
 - 4.1 DEMANDE OPÉRATION NEZ ROUGE**
 - 4.2 PROJET UNE RÉGION UNE RICHESSE**
 - 4.3 PROJET FERME 59**
 - 4.4 CPTAQ : CONSTRUCTION BML A REÇU UNE DÉCISION FAVORABLE POUR L'EXPLOITATION DE CRÊTE DE SABLE**
- 5. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER**
 - 5.2 ADHÉSION 2019 COMBEQ**
 - 5.3 GUIDE DU CITOYEN DE LOTBINIÈRE PUBLICITÉ**
 - 5.4 ACHAT CLASSEUR ANTI-FEU**
 - 5.5 ACHAT SUPPORTS À MANTEAU, SALLE MUNICIPALE**
 - 5.6 RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET EN COMMUN D'UN TECHNICIEN EN LOISIRS**

- 5.7 FERMETURE DU BUREAU
- 5.8 EMBAUCHE DE MADAME KARINE GRENIER, ADJOINTE TEMPORAIRE
- 5.9 DONNER LE MANDAT À UNE FIRME PROFESSIONNELLE POUR L'EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE
- 5.10 AMÉNAGEMENT DES BUREAUX ADMINISTRATIFS
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 SERVICE INCENDIE DÉTECTEUR MULTIGAZ
 - 6.2 AUTORISATION DE RÉPARATION DE FREINS DU CAMION DE POMPIER ET DE L'INSPECTION DES CAMIONS
 - 6.3 PROTOCOLE D'ENTENTE EN MATIÈRE D'INCENDIE MODIFIÉ
 - 6.4 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR INTERVENTION D'URGENCE HORS ROUTE
 - 6.5 RENOUELEMENT ACSIQ POUR 2019
- 7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 REDDITION DE COMPTE PAARRM PROGRAMME D'AIDE AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
 - 7.2 REDDITION DE COMPTE PAV PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU
AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR
- 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR
- 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1 SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LOTBINIÈRE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU TRANSPORT EN COMMUN POUR 2019
 - 10.2 NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT RELIGIEUX
- 11. SUJETS DIVERS
- 12. RAPPORT DES ÉLU(E)S
- 13. PÉRIODE DES QUESTIONS
- 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Pauline Dubois, il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2018-12-285

Il est proposé par la conseillère Manon Oliver et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018 tel que déposé.

Adoptée.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux membres de ce conseil.

- 4.1 Demande Opération Nez Rouge
- 4.2 Projet Une région une richesse
- 4.3 Projet Ferme 59
- 4.4 CPTAQ : Construction BML a reçu une décision favorable pour l'exploitation de crête de sable

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

2018-12-285

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Isabelle Laroche et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de novembre 2018, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour un montant de 114,385.10\$ tel que présenté et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Compte du mois de novembre 2018	86,025.18\$
Salaires	15,602.96\$
Incompressible	<u>12,756.96\$</u>
TOTAL	114,385.10\$

Adoptée.

Je, Sylvie Santerre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations des dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Santerre, directrice générale et secrétaire trésorière

2018-12-286

5.2 ADHÉSION 2019 COMBEQ

Sur proposition d'Alexandre Thomassin, il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de payer l'adhésion du directeur des travaux publics, Normand Champagne, à la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) pour l'année 2019, au montant de 375\$ en tant que membre actif.

Adoptée.

2018-12-287

5.3 GUIDE DU CITOYEN DE LOTBINIÈRE PUBLICITÉ

Attendu que la production de l'édition du guide du citoyen de Lotbinière est en cours;

Attendu que la municipalité est intéressée à faire partie du guide.

En conséquence, il est proposé par Pauline Dubois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de payer une publicité de 269\$ pour une page.

Adoptée.

2018-12-288

5.4 ACHAT CLASSEUR ANTI-FEU

Attendu que la municipalité a besoin d'un classeur anti-feu pour ranger ses documents importants.

En conséquence, sur proposition d'André Samson, il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil, d'autoriser la directrice générale à faire l'achat d'un classeur anti-feu au montant de 1,600\$, plus taxes et frais de transport au montant de 97.27\$.

Adoptée.

2018-12-289

5.5 ACHAT DE SUPPORTS À MANTEAU POUR LA SALLE MUNICIPALE

Attendu que deux supports à manteaux sont nécessaires à la salle municipale ainsi qu'un support à chapeaux.

En conséquence, sur proposition d'André Samson, il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil, d'autoriser la directrice générale à faire l'achat de deux supports à manteaux ainsi qu'un support à chapeaux au montant approximatif de 700\$ plus taxes.

Adoptée.

2018-12-290

5.6 RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET EN COMMUN D'UN TECHNICIEN EN LOISIRS.

Attendu la résolution no : 2018-10-235

Attendu que la municipalité de Dosquet a déjà été avisée du désir de la municipalité de prendre une résolution pour le retrait du projet;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, sur proposition de Manon Olivier, il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de se retirer du projet en commun d'un technicien en loisirs et de faire parvenir une copie de cette résolution à la municipalité de Dosquet.

Adoptée.

2018-12-291

5.7 FERMETURE DU BUREAU

Attendu la période des fêtes;

Pour donner suite à la discussion des membres de ce conseil, sur **proposition de** Isabelle Laroche, il est résolu à l'unanimité de fermer le bureau pour la période des fêtes, entre le 21 décembre 2018 et le 4 janvier 2019.

Adoptée.

2018-12-292

5.8 EMBAUCHE DE MADAME KARINE GRENIER, ADJOINTE TEMPORAIRE

Attendu le surcroît de travail et que le poste d'adjointe n'est pas

encore comblé;

En conséquence, sur proposition de Pauline Dubois, il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil, de faire l'embauche de madame Karine Grenier, en tant qu'adjointe temporaire pour une période indéterminée.

Adoptée.

2018-12-293

5.9 DONNER LE MANDAT À UNE FIRME PROFESSIONNELLE POUR L'EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE

Attendu que le poste d'adjointe n'est toujours pas pourvu malgré les publications précédentes;

En conséquence, sur proposition d'Isabelle Laroche, il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil, de mandater une firme compétente à faire la recherche d'une personne pouvant pourvoir au poste d'adjointe.

Adoptée.

2018-12-294

5.10 AMÉNAGEMENT DES BUREAUX ADMINISTRATIFS

Attendu que les bureaux administratifs ont besoin de rajeunissement;

Attendu la discussion des membres à ce sujet;

Sur proposition d'André Samson, il est résolu à l'unanimité d'accorder un budget de 2,500\$ pour les travaux.

Adoptée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-12-295

6.1 SERVICE INCENDIE DÉTECTEUR MULTIGAZ

Attendu la nécessité de faire l'achat d'un détecteur multigaz pour le département du service incendie;

Attendu que cet achat est une mise en commun avec la municipalité et le service de sécurité de Joly qui pour sa part acquitte les coûts de la barrière d'eau.

En conséquence, sur proposition de Manon Olivier, il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'autoriser l'achat d'un détecteur multigaz, au coût de 3,832.11\$, taxes incluses.

Adoptée.

2018-12-296

6.2 AUTORISATION DE RÉPARATION DE FREINS DU CAMION DE POMPIER ET DE L'INSPECTION DES CAMIONS

Attendu que la municipalité se doit de faire inspecter ses camions périodiquement;

Attendu que l'un des camions a besoin de faire réparer les freins;

En conséquence, sur proposition d'Alexandre Thomassin, il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil, d'autoriser un montant approximatif de 1,000.00\$ pour la réparation et l'inspection des camions.

Adoptée.

2018-12-297

6.3 PROTOCOLE D'ENTENTE EN MATIÈRE D'INCENDIE MODIFIÉ

Attendu que le protocole d'entraide annexé à la présente en matière d'entraide en cas d'incendie entre les municipalités de Dosquet, Laurier Station, Lotbinière, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly et Val-Alain

Attendu que le service d'incendie en commun recommande que le protocole d'entente en matière d'aide en cas d'incendie soit modifié afin de modifier :

- Un ratio pour la facturation (annexe 1/coût de main d'œuvre)
- Des précisions quant au taux horaire (annexe 1/coût de main d'œuvre)
- Des précisions quant au bris (annexe 1/coût des véhicules et équipements)
- Des précisions quant au repas (annexe 1/coût et biens périssables)
- Une révision des coûts de véhicule (annexe 1/coût des véhicules et équipements)

Sur proposition d'André Samson, il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil, d'accepter la modification du protocole d'entente en matière d'aide en cas d'incendie, comme s'il était au long cité, et d'autoriser le maire, Daniel Turcotte, ainsi que la directrice générale et secrétaire trésorière, Sylvie Santerre, à signer ledit protocole ainsi modifié.

Adoptée.

2018-12-298

6.4 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR INTERVENTION D'URGENCE HORS ROUTE

Attendu que la MRC de Lotbinière a reçu une subvention dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

Attendu qu'une partie de cette subvention a été réservée pour l'achat d'équipements pour les interventions d'urgence hors du réseau routier pour le secteur 3 de la MRC, dont l'accès à certaines parties du territoire peut être difficilement possible;

Attendu que les municipalités participantes désirent offrir le service pour les interventions d'urgence hors du réseau routier et désirent mettre en commun ces nouveaux équipements

Attendu que l'objectif de l'entente inter municipale est d'encadrer le mode de fonctionnement ainsi que les frais pouvant être reliés aux interventions d'urgences hors du réseau routier pour les municipalités touchées par la présente entente;

Attendu que la réalisation d'une telle entraide assure un délai d'intervention adéquat et favorise équitablement les services donnés aux personnes en détresse ou demandant de l'aide;

Attendu que toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence (loi sur les cités et villes, article 468, c. C-19 et Code municipal du Québec, article 569).

En conséquence, sur proposition de André Samson, il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil, de

- participer à la mise en commun des équipements pour les interventions d'urgence hors du réseau routier;
- nommer le maire et la directrice générale pour signer l'entente intermunicipale;
- s'engager à acquitter les frais annuels qui seront partagés également entre les municipalités participantes qui sont estimés à 5,130.00\$ pour l'année 2019.

Adoptée.

2018-12-299

6.5 RENOUELEMENT ACSIQ POUR 2019

Attendu la discussion des membres à ce sujet.

En conséquence, sur proposition de Isabelle Laroche, il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil, d'autoriser le renouvellement et de payer la cotisation annuelle de 2019 de l'ASCIQ, au montant de 304.68\$, taxes incluses.

Adoptée.

7. TRAVAUX PUBLIQUES

2018-12-300

7.1 REDDITION DE COMPTE PAARRM, PROGRAMME D'AIDE AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Attendu que la municipalité de Val-Alain a fait une demande au programme PAARRM programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Attendu que la municipalité de Val-Alain désire obtenir le

versement de la subvention accordée, au montant de 20,000\$;

Pour ces motifs, sur la proposition de André Samson, il est résolu et adopté à l'unanimité des membres de ce conseil :

Que le conseil de Val-Alain approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 20,000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée.

2018-12-301

7.2 Reddition de compte PAV programme d'aide à la voirie locale

Attendu que la municipalité de Val-Alain a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Pour ces motifs, sur la proposition de Pauline Dubois, il est résolu et adopté à l'unanimité des membres de ce conseil, que le conseil de Val-Alain approuve les dépenses d'un montant de 30,000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec

Adoptée.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point à l'ordre du jour

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Aucun point à l'ordre du jour

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2018-12-302

10.1 SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LOTBINIÈRE, RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU TRANSPORT EN COMMUN POUR 2019

Attendu que la municipalité désire offrir un service de transport

adapté à sa population;

Attendu que l'article 67 de la loi mentionne que les municipalités ont l'obligation d'offrir un service de transport en commun pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

En conséquence, sur proposition d'Alexandre Thomassin, il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil :

- Que la municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire
- -Que la municipalité de Sainte-Croix soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;
- Que le service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service;
- Que l'entente soit renouvelée en précisant les modalités de la gestion du transport adapté;
- Que la municipalité de Val-Alain accepte de payer sa quote-part au montant de 2,775\$, indexé à 2% pour 2019.

Adoptée.

2018-12-303 10.2 NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT RELIGIEUX

Sur proposition de Marie-Ève Marcotte-Bussières, il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil, de nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière en tant que Répondante en matière d'accommodement religieux Article 11 de la loi favorisant le respect de la neutralité religieuse.

Adoptée.

2018-12-304 11. SUJET DIVERS 11.1 Noël au cœur du Village

Un résumé de l'activité réalisée est effectué.

2018-12-305 11.2 Adoption des dates des séances du conseil pour 2019

Sur proposition de Pauline Dubois, il est proposé à l'unanimité des membres de ce conseil d'adopter la cédule des séances de conseil pour 2019 comme suit :

- 14 janvier 2019**
- 5 février 2019**
- 4 mars 2019**
- 1 avril 2019**
- 6 mai 2019**
- 3 juin 2019**
- 2 juillet 2019**
- 12 août 2019**
- 3 septembre 2019**
- 7 octobre 2019**
- 4 novembre 2019**
- 2 décembre 2019**

Adoptée.

12. RAPPORT DES ÉLU(E)S

Le maire invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2018-12-306

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR André Samson que la séance soit levée à 20 h 37

Adoptée.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Daniel Turcotte, maire

Sylvie Santerre, directrice générale et secrétaire-trésorière